

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 1

Artikel: L'armée de la survie opérationnelle
Autor: Dénériaz, Eugène P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Armée de la survie opérationnelle

A l'Age d'Homme, Bernard Wicht, ancien assistant à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, publie un remarquable essai sur *l'art de la guerre au XXI^e siècle*, dont les conclusions pourraient être utiles à l'adaptation de notre armée à un monde héritier d'une paix entachée de troubles et de conflits. Pour Bernard Wicht, la bataille moderne comprend, d'une part la surveillance permanente du territoire adverse, d'autre part une réserve de frappes à longue distance propres à marquer la fin des colonnes de chars, d'artillerie et, d'autres moyens lourds. Des formes de combat au contact sont, pour le défenseur inférieur en nombre, le seul moyen de s'en tirer, vu que les technologies ultramodernes restent presque sans effet face à une infanterie solidement installée en terrain accidenté ou urbain.

■ Div Eugène P. Dénériaz

Mais pour Bernard Wicht, c'est l'absence de front qui constitue l'événement le plus riche en enseignements, savoir

- Décentralisation a priori des moyens et organisation territoriale poussée en matière de génie, d'observation, de soutien et de guerre de chasse.

- Mise en place d'un damier de DCA légère faisant obstacle à une manœuvre aéromobile active en plusieurs points à la fois.

- Centralisation des feux des armes collectives sur des verrous visant à bloquer la progression d'un ennemi non déployé.

- Utilisation d'hélicoptères pour aider à rétablir la continuité entre des unités dispersées sur le terrain.

- Autonomie des unités menacées d'un encerclement, dont elle ne pourront se libérer qu'en abandonnant les axes routiers, ce qui conduit à développer une nouvelle doctrine d'emploi de l'infanterie.

Défense territoriale

Ces quelques lignes montrent quelles sont les vues prospectives de Bernard Wicht qu'il est judicieux de lire, si l'on veut apporter une contribution, si petite soit-elle, à une nouvelle organisation des états-majors et des troupes.

Avant de mettre en chantier une réforme de l'armée, force est d'en connaître les données stratégiques, tactiques, techniques et logistiques sans oublier les traits permanents d'une défense fondée sur la neutralité armée, des troupes de milice, une instruction fragmentée et des ressources limitées. Les ignorer serait s'exposer, en temps de paix déjà, à des déboires sans fin. Dans cette approche, le danger est de se livrer à des spéculations sur l'évolution de la situation internationale qu'aucune armée, jusqu'aujourd'hui, n'a réussi à suivre. C'est à l'histoire militaire qu'il faut se reporter et non aux vues utopiques de doux rêveurs pour qui la Suisse, en tant que telle, n'existe plus, ce qui élimine le problème de sa défense. Or la défense de la Suisse implique

- Le respect de sa neutralité par les troupes d'aviation (chasse) et de DCA (missiles sol-air);

- la protection policière de la population contre toute action déstabilisante;

- la répression policière et militaire (troupes cantonales) de toute agression terroriste;

- un corps de bataille immédiatement déployé sur l'ensemble du territoire;

- la capacité d'«encaisser» des frappes aériennes à longue distance, grâce à une protection civile et à des fortifications constamment améliorées.

Ordre de bataille des troupes terrestres

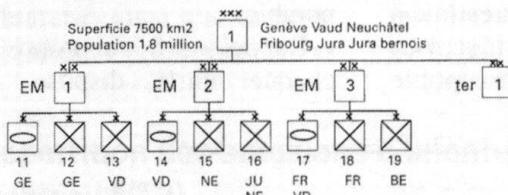
Le territoire est divisé en quatre secteurs opérationnels de corps d'armée comprenant, chacun, un nombre de cantons, dont les limites, en l'absence d'un front, ont un caractère stratégique précis :

- le secteur opérationnel du corps d'armée 1 réunit les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, Fribourg et le Jura bernois (JB);

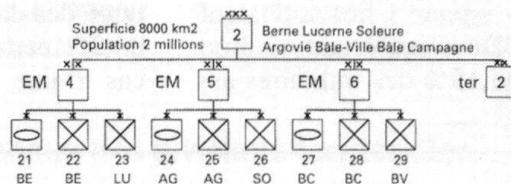
- le secteur opérationnel du corps d'armée 2 réunit les

Ordre de bataille des troupes de combat terrestre (tableau N° 1)

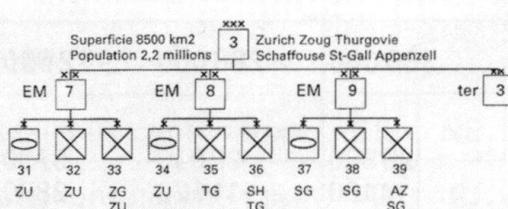
Secteur opérationnel du corps d'armée 1



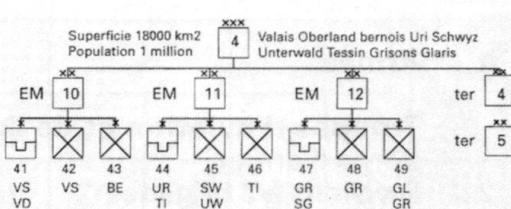
Secteur opérationnel du corps d'armée 2



Secteur opérationnel du corps d'armée 3 (4)



Secteur opérationnel du corps d'armée 4 (3)



VD = District d'Aigle

SG = District de Sargans

N.B. Pour Bernard Wicht et vu leur vulnérabilité, les brigades blindées n'ont pas leur place dans cet ordre de bataille. Elles seront à remplacer par des formations d'hélicoptères de combat, seuls à même de rétablir véritablement la continuité d'un dispositif.

cantons de Berne (-), Lucerne, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne;

■ le secteur opérationnel du corps d'armée 3 réunit les cantons de Zurich (-), Zoug, Thurgovie, Schaffhouse, St-Gall et Appenzell;

■ le secteur opérationnel du corps d'armée 4 réunit les cantons du Valais, Uri, Schwyz, Unterwald, Tessin, Grisons, Glaris et l'Oberland bernois.

La population des secteurs opérationnels 1, 2 et 3 peut être estimée à 6 millions de personnes, celle du secteur opérationnel 4 à 1 million, ce pour une superficie de 18000 km². Pour couvrir les besoins en hommes de ce secteur les cantons de Berne et de Zurich sont mis à contribution.

La décentralisation du territoire en secteurs opérationnels de corps d'armée est essentiellement cantonale, puisque le canton est tout à la fois, secteur principal de recrutement, de mise sur pied et d'engagement prioritaire.

Sur ces bases, l'armée se divise en

■ 3 corps d'armée de campagne, chacun à 3 divisions, soit 9 brigades de combat, dont 3 blindées. Ils disposent chacun d'une division territoriale.

■ 1 corps d'armée de montagne à 3 divisions, soit 9 brigades de combat, dont 3 de fortresse. Il dispose de 2 divisions territoriales, en prévision d'un afflux de population.

■ 1 corps d'armée d'aviation et de DCA à 2 divisions, l'une forte d'une brigade d'aviation de chasse et d'une brigade

d'hélicoptères, l'autre d'une brigade de missiles sol-air et d'une brigade d'aérodrome.

Les divisions territoriales ont chacune la haute main sur 1 régiment d'état-major, du renseignement et des transmissions à 2 bataillon, 2 régiments d'hôpital à 2 groupes, 2 régiments de soutien à 2 bataillons, 2 régiments d'infanterie de la sûreté de territoire à 3 bataillons, 1 régiment du génie et de la fortification à 2 bataillons.

Effectifs

Les officiers, sous-officiers et soldats d'une armée de milice sont partagés entre leurs devoirs civils et leurs devoirs militaires. C'est par un système de dispenses donnant lieu à un minimum de frictions sur le

plan des relations humaines que l'armée apporte une solution à un problème touchant, annuellement, des milliers d'hommes astreints à un service d'instruction.

Problème important si l'on sait que 15% des militaires as-

treints à un cours de répétition sont dispensés d'office et que 15% le sont par les autorités cantonales et fédérales. En service actif (mobilisation), le volume des dispenses est estimé à un 2% nettement insuffisant en cas d'une guerre susceptible

d'atteindre, du même coup, l'entier d'une population ayant grand besoin pour durer des autorités auxquelles elle fait confiance, en l'occurrence ses notables.

Rappelons à ce propos que chaque unité dispose d'un

Effectifs avant péréquation

(tableau N°2)

A	Armée	360 000	288 000	72 000
	Troupes d'aviation et de DCA			
1	Corps d'armée	28 800	23 040	5 760
2	Divisions à 2 brigades	14 400	11 520	2 880
4	Brigades	7 200	5 760	1 440
	Corps de bataille terrestre	259 200	207 360	51 840
4	Corps d'armée (sans unités territoriales)	64 800	51 840	12 960
12	Divisions à 3 brigades	21 600	17 280	4 320
36	Brigades à 9 bataillons et groupes	7 200	5 760	1 440
324	Bataillons et groupes à 5 unités	800	640	160
1620	Unités	160	128	32
	Territorial	72 000	57 600	14 400
5	Divisions territoriales	14 400	11 520	2 880
90	Bataillons et groupes enrégimentés	800	640	160
450	Unités, dont 150 combattantes	160	128	32
	Contingent attribué à chaque arme			
138	Bataillons d'infanterie 1)	110 400	88 320	22 080
63	Bataillons et groupes des TML 2)	50 400	40 320	10 080
45	Groupes d'artillerie 3)	36 000	28 800	7 200
36	Groupes de DCA 4)	28 800	23 040	5 760
46	Bataillons du génie 5)	38 800	31 040	7 760
46	Bataillons d'état-major, rents et trm 6)	38 800	31 040	7 760
20	Groupes sanitaires 7)	16 000	12 800	3 200
20	Groupes de soutien 8)	16 000	12 800	3 200

1) Infanterie de plaine, de montagne et territoriale (bataillons cantonaux).

2) Priorité aux engins blindés légers.

3) Artillerie de campagne (LRM) et de forteresse (missiles sol-sol).

4) Sans la DCA des troupes d'aviation et de DCA.

5) Avec, par bataillon, une colonne de transport.

6) Y compris l'effectif des états-majors de corps d'armée et de divisions.

7) Sans l'effectif des sanitaires attribués aux unités d'autres armes.

8) Sans l'effectif du personnel du soutien attribué aux unités d'autres armes.

contrôle de corps indiquant son effectif réel et les services accomplis, ainsi qu'un tableau d'effectif réglementaire fixant le grade et la fonction de chaque homme, ainsi que le nombre de chaque arme, appareil et

engin, le tout dans un fractionnement habituellement ternaire.

De fait, une armée de 360000 hommes en aligne réglementairement 288000, ce qui donne un volant de 72000 surnuméraires. De ces 288000

hommes, 230400 forment le corps de bataille aéroterrestre et 57600 un «territorial» comptant 38400 officiers, sous-officiers et soldats du soutien logistique soit 1 homme pour 8 hommes du «front», et 19200

1. Répartition des bataillons d'infanterie cantonaux des divisions territoriales. (tableau N° 3)

(2 régiments à 3 bataillons par division territoriale)

Divisions territoriales	1		2		3		4		5	
Bataillons cantonaux	GE	NE	BE	AG	ZU	TG	VS	UR	GR	ZU
Bataillons cantonaux	VD	JU	LU	BV	ZG	SG	VS	SW	GL	ZU
Bataillons cantonaux	FR	BE	SO	BC	SH	AZ	BE	UW	TI	ZU

2. Organisation du commandement des Grandes Unités-brigades (tableau N° 4)

Temps de paix Bureaux communs			
Div	Brigades		
1	11	12	13
2	14	15	16
3	17	18	19
4	21	22	23
5	24	25	26
6	27	28	29
7	31	32	33
8	34	35	36
9	37	38	39
10	41	42	43
11	44	45	46
12	47	48	49

Service en campagne							
PC fixes communs			PC mobiles communs			18 PC fixes indép.	
CA	Div ter	Div	Br fort	Div	Br bl	Br	inf
1	1			1	11	12	13
2	2			2	14	15	16
3	3			3	17	18	19
4	4			4	21	22	23
4	5			5	24	25	26
		10	41	6	27	28	29
		11	44	7	31	32	33
		12	47	8	34	35	36
				9	37	38	39
6 PC mobiles indép.							
					42	43	
					45	46	
					48	49	

combattants affectés à la sûreté du territoire.

Compléments à l'ordre de bataille

Le nombre des bataillons cantonaux est de 30, savoir 1 par canton, à l'exception du Valais (2), Berne (3) et Zurich (4). Partie intégrante des brigades territoriales, ces corps de troupe enrégimentés ont pour mission

- En temps de paix, de compléter à titre auxiliaire, à la demande de leur canton, les mesures de surveillance (conférence au sommet), voire de répression (terrorisme) prises par les polices cantonales. Leur instruction vise à en faire des éléments de contact d'une part, de choc d'autre part.

- En temps de guerre, d'assurer la liberté de mouvement de l'armée dans la brève période d'occupation de son dispositif prioritaire, puis d'assurer la garde des logements, camps et dépôts du territorial.

L'instruction donnée en temps de paix répond sans aucun doute à de tels besoins, dont celui de s'opposer en toute circonstance à des coups de main, dont l'origine peut être difficilement décelable.

Organisation du commandement des Grandes Unités-brigades

Cette organisation a un caractère opérationnel marqué, en ce sens qu'elle permet d'alerter simultanément les troupes menacées en plusieurs points et de suivre l'évolution de la situa-

tion, en particulier à l'échelon des brigades blindés engagées au profit des unités liées au terrain.

La cohabitation d'états-majors en temps de paix facilite de fréquents contacts personnels, l'établissement coordonné des programmes d'instruction et l'utilisation rationnelle d'un potentiel administratif devenu coûteux. En campagne, elle donne surtout la possibilité d'envisager d'un seul et même point de vue les aléas du combat.

Cette cohabitation n'est pas une simple juxtaposition d'états-majors, mais un pool de services automatisés n'impliquant qu'un personnel restreint.

Brigade

Végèce, écrivain latin de la fin du IV^e siècle ap J.-C., est l'auteur d'un *Traité sur l'art militaire* contenant une foule de détails sur la légion romaine, sa sélection fondée sur la condition physique, une instruction de quatre mois, une gamme étendue de sports et la fortification de campagne, partie importante de ses activités. Végèce, et c'est ce qui nous intéresse ici, préconise le retour à la légion traditionnelle de 10 cohortes de 600 hommes, avec un total de 6100 fantassins et 726 cavaliers.

Cela nous conduit tout naturellement à des brigades fortes de 9 bataillons et groupes de 640 hommes avec un total de 5760 combattants. Cette analogie des effectifs n'est pas due au hasard. Ceux-ci répondent aujourd'hui, peut-être mieux que hier, aux besoins d'un com-

mandement de plus en plus exigeant quant à la rapidité d'exécution, à l'autonomie tactique des formations, au renseignement sur les ressources matérielles et humaines, ainsi que sur le renforcement du terrain. Les brigades présentent, entre elles, d'autres analogies :

- Toutes disposent de 4 bataillons ou groupes formant leur masse de manœuvre.

- Toutes bénéficient d'un appui tactique de 3 bataillons ou groupes dotés d'armes collectives.

- Toutes ont un bataillon du génie, vu l'importance prise de nos jours par la fortification de campagne, les couverts renforcés et le camouflage. C'est en débutant en temps de paix déjà par la réhabilitation de tous les abris existants, du plus petit au plus grand, que l'on regagnera le terrain perdu par des abandons abusifs.

- Toutes s'appuient sur un bataillon d'état-major, véritable centrale de recherche, d'exploitation et de diffusion du renseignement, dont le personnel appartient à une seule et même arme. Certains bataillons d'état-major travaillent pour deux échelons de commandement, afin de gagner du temps dans la prise et la communication des décisions.

Les données qui précèdent sont d'une homogénéité parfaite. Elles donnent l'impression que l'on a sous les yeux des soldats de plomb figés dans un alignement immuable. Les tableaux d'effectifs réglementaires vont radicalement modifier cette apparence en attribuant aux états-majors et aux unités une «personnalité».

Les brigades ne sont pas des Grandes Unités, mais des corps de troupe *interarmes*, dont le commandement, comme celui des bataillons et groupes, est un commandement de milice. Cela est logique, vu que les divisions, auxquelles elles sont subordonnées, assument la formation tactique de leurs cadres, l'instruction au service en campagne de leurs troupes et leurs travaux de chancellerie.

Le fait que les brigades ont un fractionnement similaire ne

peut que créer une véritable unité de doctrine quant à leur entraînement au combat interarmes en surface, puis dans les espaces réduits d'un sous-sol fortifié. Paradoxalement, cette unité de doctrine est la seule condition à leur autonomie dans le terrain.

Les divisions territoriales ont un fractionnement différent, puisqu'elles conservent l'échelon régimentaire mieux adapté à leurs missions et aux connaissances spécifiques des chefs.

Conclusions pour la Suisse

Vu par Bernard Wicht, le défenseur qui veut, au cours des prochaines décennies, s'adapter aux conditions qui règnent déjà sur les champs de bataille doit aligner:

- Une infanterie rustique et nombreuse dotée d'armes individuelles telles que les fusils de gros calibre anti-matériel et les armes de type *Stinger*.
- Des engins blindés réduits aux rôles de canons d'assaut et de chasseurs de chars de soutien de cette infanterie.
- Des hélicoptères et une artillerie à base de lance-roquettes multiples (LRM) en mesure de délivrer un volume de feu nettement supérieur à celui des armes traditionnelles.
- Un damier de DCA légère mobile à la fois dense, profond et susceptible d'échapper au repérage et à la destruction.
- De ce qui précède une tendance semble se dégager: la multiplication des sources de feu individuelles au détriment du nombre, mais non de la puissance, des sources de feu collectives.

C'est à cette tendance que l'on devrait se référer lorsque l'on dotera notre armée d'un armement et d'une instruction décuplant sa capacité de survie opérationnelle.

**Organisation interne des brigades de combat
(tableau N° 5)**

Brigade d'infanterie	Bataillon d' état-major , du renseignement et des transmissions Masse de manœuvre 4 bataillons d'infanterie Appui tactique groupe de chasseurs de chars TML groupe d'artillerie (LRM) groupe de DCA Appui technique bataillon du génie et de la fortification
Brigade d'infanterie	Bataillon d' état-major , du renseignement et des transmissions Masse de manœuvre 4 bataillons de chars Appui tactique bataillon d'infanterie (sûreté) groupe d'artillerie (LRM) groupe de DCA Appui technique bataillon du génie et de la fortification
Brigade d'infanterie	Bataillon d' état-major , du renseignement et des transmissions Masse des feux 4 bataillons d'infanterie Appui tactique bataillon d'infanterie (sûreté) groupe de chasseurs de chars TML groupe de DCA Appui technique bataillon du génie et de la fortification

E. P. D.